

*Aunis
Sud*

AR Prefecture

017-200041614-20240521-2024_05_06-DE
Reçu le 05/06/2024

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du mardi 21 mai 2024
DELIBERATION n°2024_05_06**

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	35	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Joël LALOYLAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Didier BARREAU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant : Yannick BODAN			
Absents : Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Martine LLEU			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 14 mai 2024	Télétransmission en préfecture le : 05 JUIN 2024
Affichage de la convocation le : 14 mai 2024	n°: 017-200041614-20240521-2024_05_06-DE Date de publication sur le site Internet : 06 JUIN 2024

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16-V,

Vu la délibération 2015-12-09 du 15 décembre 2015 adoptant le règlement de fonds de concours de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu les avis des commissions finances du 14 décembre 2023 et du 16 avril 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 mai 2024,

Vu la délibération 2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le vote du Budget Primitif 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud, ledit budget prévoyant une inscription budgétaire à hauteur de 200 000 € pour l'attribution de fonds de concours de la CdC à ses Communes membres,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est dotée d'un règlement de fonds de concours par délibération du 21 décembre 2015. Ce règlement n'ayant pas été abrogé, il est toujours d'actualité.

Ce règlement précisait, en dehors des modalités pratiques de versement :

- Les axes thématiques d'intervention :
 - o Accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics,
 - o Travaux de mise en sécurité (travaux sur les bâtiments communaux après commission de sécurité, travaux de sécurité sur la voirie),
 - o Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.
- Les bénéficiaires :
 - o toutes les communes membres à raison d'un dossier maximum par an.
- Les dépenses éligibles :
 - o uniquement les dépenses d'investissement (études d'avant-projet, honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux)
- Les montants :
 - o Maximum de 5 000 € par dossier,
 - o 10 % maximum du reste à charge hors taxe pour la Commune (soit déduction faite des subventions obtenues),
 - o En cas d'une demande de fonds dépassant l'enveloppe annuelle, diminution des fonds attribués proportionnellement.

Il est à noter que depuis 2016, aucun fonds de concours n'a été attribué dans le cadre de ce règlement.

Monsieur le Président précise que les élus communautaires ayant manifesté la volonté de réactiver ces fonds de concours, la commission communautaire des finances a été sollicitée afin de travailler sur un nouveau règlement d'attribution à mettre en place, à compter de l'exercice 2024.

Suite aux travaux de cette commission, **Monsieur le Président** propose donc d'adopter un nouveau règlement de fonds de concours applicable sur la période 2024-2026 et présentant le cadre d'intervention suivant :

AR Prefecture

017-200041614-20240521-2024_05_06-DE
Reçu le 05/06/2024

- Les axes thématiques d'intervention :
 - o Rénovation énergétique des bâtiments,
 - o Equipements sportifs non communautaires,
 - o Equipements liés à l'enfance jeunesse non communautaires,
 - o Equipements liés à la lecture publique,
 - o Equipements culturels non communautaires,
 - o Projets de développements économiques non communautaires,
 - o Aménagements liés à la mobilité non communautaires.
- Les bénéficiaires :
 - o les communes membres dont la population DGF au 1^{er} janvier de l'exercice est inférieure à 1 800 habitants, et ce à raison d'un dossier sur la période 2024-2026.
- Les dépenses éligibles :
 - o uniquement les dépenses d'investissement (études d'avant-projet, honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux, biens mobiliers)
- Le montant :
 - o 10 000 € maximum par fonds de concours
(tout en respectant le cadre légal à savoir une aide plafonnée à la participation financière de la commune en tenant compte des autres subventions obtenues et de l'éligibilité ou non du projet au FCTVA).

Ces nouvelles dispositions répondent aux demandes de la commission finances, à savoir :

- o Soutenir les Communes les moins peuplées du territoire,
- o Accorder une aide significative sur leurs projets,
- o Financer des projets sur des axes thématiques en lien avec les missions de la Communauté de Communes et le projet de territoire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve, en lieu et place du règlement de fonds de concours adopté par délibération 2015-12-09 du 15 décembre 2015, le nouveau règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Aunis Sud, applicable pour la période 2024-2026, dont le projet a été adressé à l'ensemble des membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, et joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20240521-2024_05_06-DE
Reçu le 05/06/2024

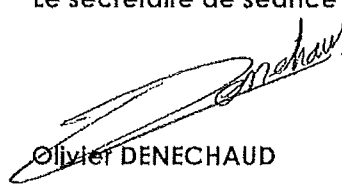
Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 24 mai 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance


Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Adresse de messagerie	NOM1	PRENOM	Je participe au pique-nic	Je m'inscris également	E-mail
anonyme	HURTAUD	JENNY	Oui	Non	j.hurtaud@aunis-sud.fr
anonyme	BERTHELOT	Gwendoline	Oui	Non	g.berthelot@aunis-sud.fr
anonyme	lagarde	maguy	Oui	Non	m.lagarde@cias-aunis-sud.fr
anonyme	BITAUDEAU	Christelle	Oui	Non	bij@aunis-sud.fr
anonyme	Lecat	coralie	Oui	Non	contact@aunis-sud.fr
anonyme	GIOAN	Cécile	Oui	Non	c.gioan@cias-aunis-sud.fr
anonyme	GONZALEZ-REMARTINEZ	Madeline	Oui	Non	mediation.archeo@aunis-sud.fr
anonyme	Berthomimé	Océane	Oui	Non	bol17p@gmail.com
anonyme	Bornert	Maxime	Oui	Non	m.bornert@aunis-sud.fr
anonyme	BARNAC	Vincent	Oui	Non	v.barnac@cias-aunis-sud.fr
anonyme	lagarde	maguy	Oui	Non	m.lagarde@cias-aunis-sud.fr
anonyme	FONTAINE	Gaëlle	Oui	Non	gfontaine@aunis-sud.fr
anonyme	Hardy	Christelle	Oui	Non	c.hardy@aunis-sud.fr
anonyme	Guyon	Christelle	Oui	Non	c.guyon@aunis-sud.fr
anonyme	FUMERON	CHRISTINE	Oui	Non	comptabilite@aunis-sud.fr
anonyme	HERVE	Isabelle	Oui	Non	i.herve@aunis-sud.fr
anonyme	MANSON	MIREILLE	Oui	Non	m.manson@aunis-sud.fr
a.texier@aunis-sud.fr	Aurore Texier		Oui	Oui	
anonymous	Leblanc	Julie	Oui	Oui	j.leblanc@aunis-sud.fr
anonyme	PHILIPPOT	Cécile	Oui	Oui	c.philippot@aunis-sud.fr
anonyme	Mayon	Carla	Oui	Oui	c.mayon@aunis-sud.fr
anonyme	BEILLEREAU	Michaël	Oui	Oui	m.beillereau@aunis-sud.fr
anonyme	Kerfourm	Raphael	Oui	Oui	r.kerfourm@aunis-sud.fr
anonyme	LEMAIRE	Marion	Oui	Oui	m.lemaire@aunis-sud.fr
anonyme	ROUSSEAU	PATRICIA	Oui	Oui	animationconservatoire@aunis-sud.fr
anonyme	PERCOT	François	Oui	Oui	f.percot@aunis-sud.fr
anonyme	Laudriec	Solen	Oui	Oui	s.laudriec@aunis-sud.fr
anonyme	FOUQUET	LOIC	Oui	Oui	l.fouquet@aunis-sud.fr
anonyme	COMPAIN	Déborah	Oui	Oui	d.compain@aunis-sud.fr
anonyme	DORE	Valerie	Oui	Oui	v.dore@aunis-sud.fr
anonyme	SELLAS	ANNABELLE	Oui	Oui	a.sellas@aunis-sud.fr
anonyme	CHATELIER	Stéphanie	Oui	Oui	s.chatelier@aunis-sud.fr
anonyme	MOIZEAU	Valérie	Oui	Oui	v.moizeau@aunis-sud.fr
anonyme	RENOU	Séverine	Oui	Oui	s.renou@aunis-sud.fr
anonyme	Texier	Aurore	Oui	Oui	a.texier@aunis-sud.fr
anonyme	MOIZEAU	Valérie	Oui	Oui	v.moizeau@aunis-sud.fr
anonyme	LAFAYE-PELLEFIGUE	Christelle	Oui	Oui	c.lafaye-pellefigue@aunis-sud.fr
anonyme	CARTIER	Karine	Oui	Oui	k.cartier@aunis-sud.fr
anonyme	BERNARD	Clément	Oui	Oui	c.bernard@aunis-sud.fr
anonymous	Bouloton	Valeria	Oui	Oui	v.bouloton@aunis-sud.fr
anonyme	theraud	delphine	Non	Non	d.theraud@aunis-sud.fr
anonyme	LE BRUN	Céline	Non	Non	c.lebrun@aunis-sud.fr
anonyme	Ballanger	Christophe	Non	Non	
anonyme	SALACRUCH	FRANCOISE	Non	Non	
			40 inscrits	22 inscrits	